COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 08/04/2022

SÉANCE DU 8 AVRIL 2022

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparrouquial, se sont réunis à 20h30 à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04/04, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, André GUISES, Jérôme MARTY, Sébastien MICHAUD, David ROUZIES.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS:

Guilhem MARTY a donné pouvoir à Laurent DESHAYES Solenne LOUROT-MARTIN a donné pouvoir à David ROUZIES

Secrétaire de séance :

Axel BERTRAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le guorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 14/01/2022

Le compte rendu du 14/01/2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte Administratif et compte de gestion

L'ensemble du Conseil Municipal est satisfait que les documents aient été envoyés une semaine avant la réunion, ce qui avait été une demande l'année dernière.

Comptes votés à l'unanimité.

3. Affectation du résultat de l'année 2021

Voté unanimement.

4. Vote des taux d'imposition bâti et non-bâti

M. le Maire explique que nous sommes en retard de 4 ans sur un lissage qui aurait dû prendre place lors de l'entrée de la commune dans la 4C (Communauté de Communes), et qui avait été voté lors d'une réunion du précédent Conseil Municipal.

Ce lissage était prévu afin d'anticiper la part croissante de la 4C, il est convenu de le continuer pour 9 années supplémentaires, ce qui devrait permettre de baisser le taux d'imposition de la part communale chaque année.

De ce fait, et afin de rattraper le retard, il est proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition suivants quant à la part de la Commune :

Bâti: 36,28% (contre 40,42% en 2021)

Non-bâti: 68,06% (contre 75,83% en 2021)

Proposition votée à l'unanimité.

5. Demandes de subventions associatives

Pour rappel, il a été budgétisé un montant total de 550€ pour toutes les subventions 2022. Les associations suivantes, qui ont demandé des subventions, et par vote unanime, ce sont vu offrir les montants suivants :

Ecole de danse de Cordes-sur-Ciel : 50€

- Association de randonneurs Cap et Cambas : 100€

L'EPVG de Salles-sur-Cérou : 100€Ecole de Rugby de Bournazel : 50€

De plus, le Comité d'Animation de la Commune a déposé une demande de subventions de 500€; du fait de l'utilisation de la salle communale à l'école, ainsi que des différents équipements à titre gracieux, il est proposé d'offrir une participation à hauteur de 250€.

Ceci est validé par un vote (8 votes en faveur, 2 votes contre).

6. Vote du budget 2022

Voté unanimement.

7. Prestation de dératisation pour l'ensemble de la Commune

A la demande d'Administrés, il est proposé de donner à chaque foyer des sachets de grains empoisonnés afin de limiter le nombre de rongeurs.

Ces sachets seront à retirer en mairie par les personnes intéressées.

Ceci est validé par un vote (6 votes en faveur, 3 votes contre, et 1 abstention).

Il est décidé de tester cette solution pour cette année et de revoir l'année prochaine.

8. PLUi - progrès

Un rappel de la chronologie et des objectifs du PLUi, ainsi que du progrès à jour est présenté aux Elu(e)s.

Il convient de finaliser les dernières modifications des zones à urbaniser et recensement des demandes de changements de destinations d'ici le mois de mai, le PLUi devrait être arrêté d'ici le mois de septembre.

Il est expliqué que le projet des terrains de la famille BLANC-COUFFIGNAL au Bourg ne peut pas être réalisé du fait que la famille DELSOL ne souhaite pas qu'un morceau de son terrain soit retenu pour une extension future du cimetière communal. De fait, nous récupérerions une enveloppe foncière de 1700m² à allouer à d'autres projets sur la commune.

A ce sujet, Jérôme MARTY souligne qu'il avait fait la demande d'inclure un de ses terrains (parcelle cadastrale AH0158) en tant que zone à urbaniser, ce qui n'avait pas été retenu en premier lieu; M. le Maire et Axel BERTRAND (référents PLUi pour notre commune) s'engagent à vérifier la possibilité de ce projet auprès des autorités compétentes, et si possible, l'ajouter au plan de zones à urbaniser proposé.

Seront aussi consultés d'autres propriétaires terriens avec de potentiels projets ; toute personne avec un projet est invitée à se faire connaître du Maire ou Axel BERTRAND.

Une question est posée au sujet de la compatibilité des zones à urbaniser et des zones d'épandage ; cette question étant technique, il est convenu d'apporter réponse lors du prochain conseil municipal.

Dernier sujet du PLUi, les demandes de changements de destination ; ont été reçues 13 demandes complètes, 1 demande depuis annulée à la demande du propriétaire, et 7 demandes incomplètes ?

Il est rappelé que tous les documents relatifs au PLUi sont disponibles en ligne sur le site de la 4C ainsi que le site de la Commune - www.laparrouquial.e-monsite.com

9. Point sur les différents travaux sur la commune

- Ecole : une bonne nouvelle est annoncée ; suite à la demande de M. le Maire, la 4C, qui a la compétence école, a validé la prise en charge des 20% qui auraient dus être autofinancés par la Commune. Le reste à charge pour Laparrouquial est donc de 0€.
- Logement du presbytère : Le coût des menuiseries a augmenté de 800€.
- Extension du cimetière : le marbrier nous a informé qu'il ne serait pas en mesure de commencer les travaux avant la Toussaint et que son devis ne sera donc plus valide et devra être revu.

10. Point sur l'école

Nous avons été informés d'une baisse prévue des effectifs pour 2023, pour les communes de Laparrouquial et Le Ségur par courrier de l'Académie.

Sébastien MICHAUD, référent du RPI (regroupement des écoles de Laparrouquial et Le Ségur) nous indique que cette baisse prévue n'est pas alarmante ; M. le Maire souligne que la priorité d'accueillir de nouvelles familles avec des enfants est importante pour la pérennité de l'école.

11. Inauguration de la Place Claude Loupias et repas communal

Il est proposé plusieurs options pour le repas ; l'option retenue par vote unanime est la suivante :

- Entrée : salade de surimi-ananas
- Plat : daube de bœuf et pommes de terre au tustet
- Dessert : plateau fromage

M. le Maire demande à ce qu'un email soit envoyé aux Administrés afin de recenser le nombre de repas à prévoir.

12. Préparation des élections présidentielles

Un planning de tenue du bureau de vote est préparé par le Conseil Municipal.

13. Questions diverses

Point sur la voirie

- Il est prévu une intervention sur les nids-de-poule au mois de juin, quand la météo sera plus clémente
- Mas du Gou : il est prévu de creuser une goulotte sur le rebord du champ afin d'éviter les débordements des eaux pluviales

o Il est prévu d'enlever les herbes poussant au milieu des routes sur l'ensemble de la commune, et de reboucher les éventuels trous (le rebouchage inclus le chemin du Puech Peyrout).

• Groupe de travail des chemins communaux

Ce groupe, composé de Solenne LOUROT-MARTIN, Guilhem MARTY, et Axel BERTRAND, s'est réuni à deux occasions ; l'objectif actuel est de recensé et vérifié les chemins existants, aucune décision n'a été prise pour le moment sur l'ouverture ou réouverture de chemins.

Une fois le recensement terminé, des propositions seront faites à l'ensemble du Conseil Municipal.

• Aliénation des chemins au lieu-dit Le Crouzet

M. le Maire informe que ce projet est toujours en cours, nous attendons signature devant le notaire.

• Extincteurs à l'église

Il a été constaté qu'il n'y a aucun extincteur à l'église ; ceci requiert d'être régularisé. Des devis seront demandés et présentés ultérieurement.

Garage communal au Bourg

Vu l'utilisation récente de ce bâtiment pour l'accueil d'une manifestation culturelle, et la possible utilisation dans le futur pour de tels événements, il est convenu de vérifier si l'assurance actuelle convient ou nécessite d'être revue.

• TRYFIL – gestion des déchets

M. le Maire, référent TRYFIL pour la 4C, nous explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages plastiques seront à jeter dans la poubelle recyclage.

• SIVOM (gestion de la Maison de retraite à Monestiés)

Jocelyne ALLEMAND, référente pour la commune, nous indique que le SIVOM a mis à disposition le bâtiment du Coustil pour favoriser l'accueil de réfugiés Ukrainiens.

• Formation à l'utilisation du défibrillateur

M. le Maire indique qu'il va relancer les pompiers afin de fixer une date pour cette formation.

• Charte du Nouvel Habitant

Comme évoqué lors de précédents conseils municipaux, un projet de charte permettant une meilleure cohabitation entre nouveaux arrivants (locataires ou propriétaires) et agriculteurs et habitants actuels, est en cours d'élaboration.

Messieurs Jérôme MARTY et David ROUZIES sont conviés par M. le Maire à l'assister dans la préparation de cette charte.

* * *

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 10/06/2022.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00h15.

Le Maire, Laurent DESHAYES.

Signature du Maire et cachet de la Mairie